PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'utilité publique et de l'environnement

Suivi ICPE

Affaire suivie par Théo GAILLARD
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.53.86
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr
Références : UDRD.2026.10.R.190

Rouen, le 15 OCT. 2026

- Levée de mise en demeure -

Madame, Monsieur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 10 septembre 2026 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2024 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour vos exploitations situées sur le territoire de la commune du GRAND-COURONNE.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Société ISL
4 Boulevard de l'ile aux Oiseaux
Zone Industrielle Portuaire
76530 GRAND-COURONNE
cc : lefebvre.brice@districash.fr

Pour le préfet et par délégation
la secrétaire générale adjointe

Christelle FUCHÉ